



Association pour le
développement de
l'apiculture
en Franche-Comté

Bulletin apicole n°53

Semaine 8

Besançon le 22 février 2019

Les températures très largement au-dessus des normes saisonnières constituent l'occasion de jeter un premier coup d'œil sur l'état des colonies. Les premiers retours sont encourageant avec des précautions à prendre. Si la projection dans la saison apicole commence activement, la demande d'aides directes à FranceAgriMer est dans les esprits ainsi que d'autres démarches pour lesquelles vous retrouverez des informations dans ce bulletin.

Pertes hivernales 2018-2019

Les premiers retours font état des éléments suivants :

- Haute-Saône : essaims hivernés, **2% de pertes**,
- Jura : si les colonies sont belles, certains secteurs de plaine nécessitent une vigilance accrue sur les provisions. Des colonies ont été trouvées mortes de faim,
- Doubs : rucher à l'ombre, veiller à nettoyer les entrées qui peuvent être obstruées par des abeilles mortes. Ruchers bien exposés, très beaux.

N'hésitez pas à faire remonter vos constats

AidesFranceAgriMer - Ouverture du site

Désormais, les **demandes d'aides** de :

Rationalisation de la **transhumance**,

Maintien et développement du **cheptel**,

Se feront dans le cadre d'une SEULE demande qui correspond à la demande de versement, sur la plateforme de FranceAgriMer, **entre le 19 février et le 1^{er} août 2019 minuit**.

Pour accéder aux documents explicatifs, [cliquer ici](#)

Portail aides à la transhumance : [cliquer ici](#)

Portail aides au cheptel : [cliquer ici](#)

En cas de **sollicitation des deux aides**, il faut déposer **un dossier pour chaque aide**.

Ne tardez pas après le paiement de vos investissements ! En déposant votre demande tôt, vous évitez le risque d'oublier au dernier moment, et vous donnez la possibilité à FranceAgriMer d'anticiper le montant des aides demandées.

En cas de problème technique, un **service d'assistance est ouvert à compter du 19 février 2019 14 h**. Deux possibilités pour bénéficier de l'assistance de FranceAgriMer :

Par l'envoi d'un mail adressé à apiculture@franceagrimer.fr

Afin de bénéficier de la meilleure réponse possible, il est recommandé :

- d'indiquer le nom du dispositif (Cheptel ou Transhumance),
- d'indiquer le numéro de dossier attribué par le système ou en indiquant le numéro de SIRET utilisé pour initier la demande d'aide,
- d'expliquer précisément la difficulté que vous rencontrez en précisant notamment le nom de l'écran concerné et la nature du problème. Par exemple : « dans l'écran de saisie des investissements, pour la saisie de l'investissement « palettes », je ne comprends pas le message d'alerte »
- d'indiquer à quel numéro de téléphone les agents de FranceAgriMer peuvent vous joindre

Par téléphone au 01.73.30.20.20 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

MSA - aide financière simplifiée agricole

Vous pouvez bénéficier de conseils d'experts en Santé-Sécurité au Travail et d'un soutien financier pour améliorer les conditions de travail dans votre entreprise.

En trois étapes (diagnostic et conseil, étude du dossier, versement de l'aide), ce dispositif facile et rapide vous apporte l'appui d'un conseiller en prévention MSA et un soutien financier de 50% maximum de votre investissement, plafonné à 3000€.

Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).

Vous trouverez les conditions d'éligibilité aux aides. Attention au DUER !

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller MSA.

Aides VIVEA - permis de conduire

VIVEA contribue au financement de certains permis de conduire à la condition que l'auto-école soit référencé par VIVEA et que la formation ne commence 7 jours après le référencement.

Vous pouvez prendre contact avec votre correspondante VIVEA Grand Est, Nathaly BONNAMY:

- par mail/ n.bonnamy@vivea.fr

- par tel le matin : 03 81 47 47 41

Relation apiculteurs agriculteurs – Projet SURVAPI – 12 février 2019

Mardi 12 février 2019, apiculteurs, agriculteurs et autres acteurs de terrain et du monde agricole du secteur des Monts de Gy et de la région se sont rencontrés sur la commune d'Autoreille, afin d'échangé dans le cadre sur projet SURVAPI. Il a pour objectifs de SURVeiller les contaminations du milieu par les produits phytosanitaires via les matrices APIcoles. La période étudiée sera le printemps avec la culture de colza et la première miellée de l'année.

Ce projet constitue l'occasion: de déterminer les liens entre les différents agro systèmes étudiés, la nature des résidus observés, faire évoluer les pratiques d'utilisation des produits, créer du lien entre les milieux agricoles et apicoles par la mise en œuvre d'une action en partenariat, concertée à l'échelle du territoire.

Les premiers échanges ont commencé sur un partage de représentation de l'activité apicole et agricole, sur la base de photos représentatives de l'activité des uns et des autres. Ils seront poursuivis par une journée de terrain ce printemps, sur les cultures et le rucher de suivi.

Journée balances 14 février 2019

Caractéristiques

Désormais l'ADAFc dispose de :

- 12 balances Beetracking
-
- 20 balances Optibee, financées intégralement par réseau SNCF

Ces deux types de balances répondent à des exigences de fréquence d'enregistrement de pesées et à un besoin de disposer de deux spécificités techniques :

| | Beetracking | Optibee |
|-----------------------|--------------------------------------|--|
| Réseau | GSM | SIGFOX |
| Enregistrement | 10' | 12' |
| Alimentation | Accu rechargeables + panneau solaire | Accu rechargeables |
| Capteurs | Poids + température extérieure | Poids + température extérieure et intérieure |
| Programmation | A distance | Sur la balance |
| Matériaux | Plastique | Inox |

Les possibilités du réseau de balances

Meilleure connaissance et communication sur: - Qu'est-ce qu'une miellée
- Déroulement de la saison apicole: prise/perte de poids

Suivi du déroulement de la saison sur différents secteurs géographiques

Surveillance du bon déroulement de la saison dans le cadre d'un suivi comparatif sur des zones similaires (contraste subit de production=> problème)

Constitution de données techniques sur les relations entre

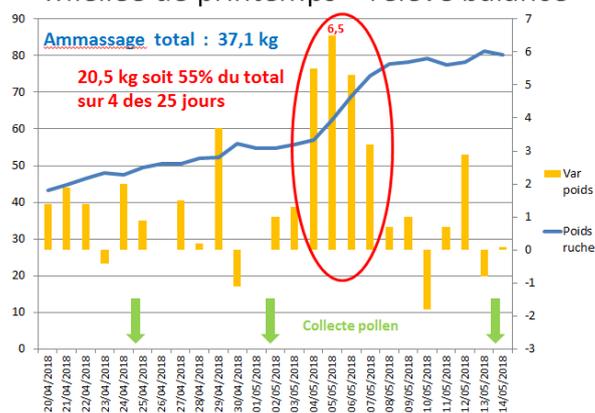
- pratiques et performances
- génétique et performances,...

Communication entre apiculteurs

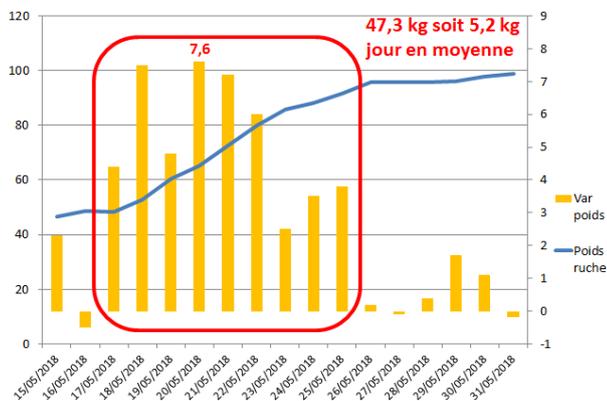
Exemple d'utilisation dans le cadre de relations apis agris en Haute-Saône



Miellée de printemps – relevé balance

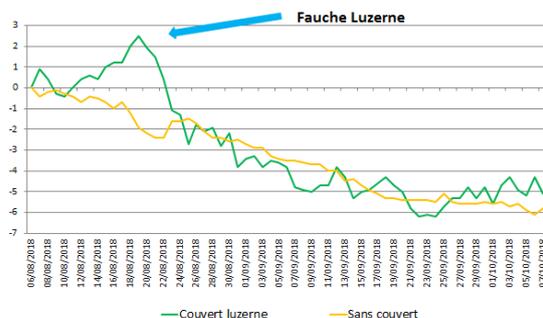


Miellée d'acacia – relevé balances



Evolution du poids des colonies du 07/08 au 07/10

Couvert luzerne et sans couvert



Utilisations prévues en 2019

| RELATIONS APIS AGRIS | Nb de balances |
|--|----------------|
| SURVAPI + Réseau SNCF – 2 mois en 2019 et 2020 (mars-mai) | 10 |
| CFPPA Vesoul – Outil pédagogique pour constitution de références | 1 |
| Groupe 30 000 Haute-Saône – suivi colza avec couvert luzerne | 1 |
| Lycées agricoles – possiblement 89 / 21 / 71 | 3 |
| CA 39 | 1 |
| Total | 16 |

16 balances sont donc encore disponibles

Modalités d'attributions des balances prennent en considération :

La répartition géographique

De l'engagement des apiculteurs à suivre une charte

=>Renseignement des pratiques sur le site de consultation à chaque visite

La demande

Condition de prêt

L'apiculteur s'engage à rendre en bon état le matériel, sous peine de le rembourser.

Reste à déterminer la question du vol et un versement pour provision d'amortissement.

Faites votre demande à l'ADAF

Lexique des abréviations à renseigner sur le site internet, par chaque possesseur de balances Cf Annexe 1

Projet réseau SNCF

Objectifs : meilleur suivi des colonies d'abeilles, amélioration des pratiques apicoles et agricoles

Observation de l'évolution des colonies de manière individuelles, collectives et comparatives, afin de :

- mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements qu'il sera possible de recouper avec les pratiques agricoles (types de cultures, types de traitements,...)
- de mieux caractériser la réponse (miellées) des colonies aux environnements.
- constituer un support d'échange sur les pratiques agricoles et apicoles.

| | Printemps | Eté | Restant saison |
|--------------------------|---|--|-----------------------|
| Objectifs | - développement des colonies - miellées de printemps et d'acacia - période potentielle de constat de troubles | - miels de forêt, tilleul et de montagne dont sapin. | Suivi des colonies |
| Nb balance/rucher | 2 | 1 à 2 | 1 à 2 |
| NB | Les ruches impactées par d'éventuelles expositions aux pesticides resteront sur balances à raison de une par rucher, afin de pouvoir illustrer les pertes de productions sur l'ensemble de la saison. | | |

Plan de contrôle résidus chimiques dans le miel 2019

Le plan de contrôle a pour principal objectif de répondre aux obligations réglementaires de l'Union européenne, de mesures de contrôle et d'évaluation de l'exposition du consommateur aux résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale. Ce plan est destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides.

L'échantillonnage sera basé sur le risque et donc ciblé sur les animaux et les produits présentant un risque accru de contamination par les résidus chimiques recherchés. Ce ciblage sera réalisé au niveau départemental, si besoin avec l'aide de l'échelon régional.

Il sera prélevé au minimum 156 échantillons à l'échelle du territoire national chez des apiculteurs de plus de 50 ruches. 18 maximum pour la Bourgogne Franche-Comté.

Les prélèvements seront réalisés sur du miel de l'année produit localement et/ou sur du miel de négoce 4 (sous réserve que ce miel ait été produit en France. Les échantillons peuvent être prélevés à n'importe quel stade de la chaîne de production pour autant qu'il soit possible de remonter au producteur initial de miel. Ils concerneront des miels n'ayant pas été obtenus par mélange de différents miels.

Dans le cadre de ses missions de protection du consommateur, la DGCCRF pilotera également un plan de contrôle sur le miel, visant à vérifier l'authenticité et l'origine des miels. Ces prélèvements seront réalisés lors de la mise sur le marché, y compris chez des apiculteurs ayant une activité de négoce.

4 Le miel de négoce est le miel revendu par un apiculteur mais qui n'est pas produit dans son exploitation.

Nombre de prélèvements à effectuer au niveau national par groupe de contaminants

Annexe I - MIEL 2019

| 19,788 tonnes de miel produites | | | |
|--|--|---------|------------|
| 156 échantillons à prélever au minimum | | | |
| | CONTAMINANT | MATRICE | MIEL 2019 |
| SUBSTANCES ANABOLISANTES ET AUTRES SUBSTANCES INTERDITES | | | |
| Groupe A | TOTAL | | 25 |
| A6 | Substances du tableau 2 du REG 37/2010 | | 25 |
| | Chloramphénicol (plan LNR - Anses Fougères) | Miel | 10 |
| | Nitrofuranes (plan LNR - Anses Fougères) | Miel | 15 |
| MEDICAMENTS VETERINAIRES ET CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX | | | |
| Groupe B | TOTAL | | 260 |
| B1 | Antibiotiques | Miel | 170 |
| B2c-B2f-B3a-B3b | Autes médicaments vétérinaires + pesticides | | 50 |
| | Organochlorés, organophosphorés, pyréthrinoides, néonicotinoïdes, amitraze, bromopropylate (plan LNR Anses Sophia-Antipolis) | Miel | 50 |
| B3 | Contaminants environnementaux | | 40 |
| | B3a Dioxines, furanes et PCB-DL | Miel | 10 |
| | B3c Cd, Pb | Miel | 30 |
| TOTAL PRELEVEMENTS MIEL | | | 285 |

Nature et Nombre de prélèvement en Bourgogne-Franche-Comté

| Matrice | Analyte | Nombre prélèvements 2019 | BF (Bourgogne-Franche-Comté) |
|---------|--|--------------------------|------------------------------|
| | | | 0.0576 |
| miel | Chloramphénicol | 10 | 1 |
| miel | Nitrofuranes | 15 | 1 |
| miel | Antibiotiques | 170 | 10 |
| miel | Organochlorés Organophosphorés Pyréthrinoides Amitraze Imidaclopride Néocotinoïdes | 50 | 3 |
| miel | PCDD/F PCB-DL | 10 | 1 |
| miel | Cd, Pb | 30 | 2 |
| | | 285 | 18 |

AVIS de l'ANSES du 5 février 2019 relatif à l'évolution des dispositions réglementaires visant à protéger les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, l'Anses publie ce jour le résultat de son expertise et ses recommandations visant à renforcer le cadre réglementaire relatif à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs. L'objectif de ces recommandations est de réduire encore l'exposition des abeilles aux produits phytopharmaceutiques.

L'Anses a pris en compte l'ensemble des données disponibles, dont ses propres travaux sur la co-exposition des abeilles, ainsi que les observations réalisées notamment dans le cadre de la phytopharmacovigilance. Elle recommande **d'élargir l'interdiction d'appliquer des produits insecticides et acaricides** en pulvérisation pendant les périodes de floraison et/ou périodes de production d'exsudats :

- à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes,
- à tous les produits contenant des substances actives systémiques utilisés en pulvérisation et traitements de semence avant floraison,

y compris les produits à base de micro-organismes.

L'Anses recommande que **l'octroi des dérogations à l'interdiction d'application soit soumis** à la réalisation de **nouveaux essais**, dès lors que les méthodes le permettant sont disponibles :

- **sur le développement du couvain, les effets chroniques** d'une intoxication aiguë et, pour tout produit contenant un insecticide neurotoxique, **sur le comportement des abeilles** (test de retour à la ruche),
- **sur la toxicité aiguë orale** et par contact sur bourdon.

L'Agence recommande également que, quelle que soit la culture concernée, **les traitements phytopharmaceutiques bénéficiant d'une telle dérogation ne puissent être appliqués qu'après l'heure de coucher du soleil** (telle que définie par l'éphéméride) et dans les trois heures suivantes, dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et la santé des opérateurs.

Pour consulter les [point d'actualité](#) et [l'avis de l'Anses](#).

A lire :

En page 9, le point 3-2 : Données de surveillance disponibles. Il y est mentionné les sources de l'ANSES. L'ITSAP avec le réseau des ADAs, sur la période 2014-2017 à permis des prélèvements sur 156 colonies de 34 ruchers, 893 échantillons qui ont été analysés.

En page 11, le point 3-3 : Propositions de renforcement du dispositif réglementaire visant à protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Aethina tumida - Rappel

- Affiche Aethina tumida [cliquer ici](#)
- Dépliant Aethina tumida [cliquer ici](#)
- Règlementation relative aux mouvements d'abeilles depuis l'étranger [cliquer ici](#)
- Notice d'information de la DGAL [cliquer ici](#)

Loque Américaine

Des arrêtés ont été abrogé et d'autres viennent de rentrer en vigueur.

Etat de la situation dans les départements de Haute-Saône et du Jura au 15 février 2019

| | Haute-Saône Secteur Port sur Saône et Villeparois | Jura Secteur Le Louverot |
|-----------------------------|---|--|
| Zone de protection | Auxon, Bougnon, Chargey-les-Port, Colombier, Comberjon, Coulevon, Flagy, Frotey-les-Vesoul, Grattery, Port-sur-Saône, Pusy-Epenoux, Scye, Vauchoux, Villers-sur-Port, Vesoul, Villeparois | Lavigny, Le Louverot, Le Pin, Le Vernois, Montain, Pannessières, Plainoiseau, Voiteur. |
| Zone de surveillance | Amoncourt, Bellenoye, Chargey-les-Port, Chemilly, Conflandey, Ferrières-les-Scey, Fleurey-les-Faverney, Montcey, Montigny-les-Vesoul, Provenchère, Pusey, Scey-sur-Saône-Saint-Albin, Vaivre et Montoille, Vellefrie. | Arlay, Baume-les-Messieurs, Chille, Domblans, l'Etoile, Nevy-sur-Seille, Quintigny, Villeneuve-sous-Pymont |

Des recommandations ont été adressées afin de faciliter la démarche des administrations.

Annexe 1 : Lexique des abréviations à renseigner sur le site internet lors des visites

| | | | |
|------------------------------|-------------|------------------------------|------------------|
| Cadres d'abeilles | CA | Intro reine fécondée | INTRRF |
| Cadres de couvain | CC | Suppression reine | SUPPR |
| Cadres de couvain ouvert | CO | Année reine | R2018 |
| Cadre de couvain fermé | CF | Souche | S.... |
| Cadre de miel | CM | Ponction | PONC |
| Cadre de pollen | CP | Introduction cadre... | INTR |
| Pause hausse | +H1 +H2... | Abeilles mortes devant ruche | ABMDR |
| Taux remplissage hausse | H1:90/H2:50 | Troubles du comportement | TRCOMP |
| Retrait hausse | -H1 – H2 | Intoxication | INTOX |
| Cellules royales œuf | CROE | Dépopulation massive | DEPMA |
| Cellules royales larves | CRL | Cadre bâti | CB |
| Cellules royales fermées | CRF | Cire gaufrée | CG |
| Destruction Cellules royales | DCR | Nourrissement sirop | NTSI |
| Intro Cellule royale J+2 | INTRJ2 | Nourrissement candi | NTCAN |
| Intro cellule royale J+10 | INTRJ10 | Miellée | PRINT/ACA/TIL... |
| Intro reine vierge | INTRV | | |

NB

Pour les cellules royales, deux autres options existent :
 CRO : cellule royale ouverte, sans distinction du stade œuf ou larve
 CR : cellule royale sans distinction
 Le Lieu est à renseigner lors de chaque implantation de la balance
 Bien séparer chaque annotation par un /
 Pour les balances beetracking, vous disposez de 50 caractères

Exemple de renseignement

BESAC/ESS/R2018/SBUCK/NRTCAN0.5KG/TRTAPIVAR-S32

Implantation Secteur Besançon, essaim avec reine 2018, souche Buckfast, nourrissement candi 0,5 kg, traitement APIVAR semaine 32 (2018)

